

DECISION N°: 23-28

Objet : « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » – plan de financement et sollicitation d'une subvention auprès de la Région Occitanie

Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09-99 du 22 septembre 2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,
Considérant le dépôt de la manifestation d'intérêt déposé par la Communauté de communes Terre de Camargue relatif au dossier « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets »,
Considérant l'avis favorable reçu de la Région Occitanie,
Considérant le dossier de demande relatif au dossier « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets »,
Considérant la demande d'aide à la création d'un poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets,
Considérant la demande d'aide en soutien à des prestations complémentaires d'études et d'accompagnement,
Considérant le phasage prévisionnel de l'opération,
Considérant l'inscription au budget primitif 2023 de la Communauté de communes Terre de Camargue d'une ligne budgétaire dédiée (étude de mise en place du plan local de prévention),
Considérant la possibilité de solliciter un co-financement auprès de la Région Occitanie

DECIDE

Article 1 : Lancement de la mission d'étude

Une mission d'étude pour l'optimisation et la réalisation du plan local de prévention des déchets de la Communauté de communes de Terre de Camargue est initiée.

Article 2 : Recrutement du coordonnateur de prévention et de réduction des déchets

Une mission de recrutement est lancée pour la mise en place d'un poste de coordination de la prévention et de la réduction des déchets sur une durée au moins égale à la période de financement accordée par la Région Occitanie.

Article 3 : Plan de financement

Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets		
PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT		
en € TTC		
Subvention Région (crédits BDT)	50%	45 000,00 €
Autofinancement CCTC	50%	45 000,00 €
Total	100%	90 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le **07 NOV. 2023**

ID : 030-243000650-20231106-23_28-AR



Article 4 : Sollicitation de subvention

Une aide financière d'un montant de 45 000,00 € sera sollicitée auprès de la Région Occitanie.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le **06 NOV. 2023**
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Page 2/2